

COURRIER UNIVERSEL DU CITOYEN HUSSON.

Du 3 Nivôse, l'an 4 de la République française. (Jeudi 24 Décembre 1795 v. r.)

Bulletin officiel de la cour de Turin sur la défaite des Autrichiens en Italie. — Nouvelle de l'armée impériale sur le Rhin. — Victoire emportée par les républicains sur les chouans. — Compte rendu par Durand-Maillane sur l'état du Midi. — Résolution du conseil des 500, qui met à la disposition du directoire le mobilier appartenant à la république, qui ordonne la vente des forêts nationales et le brisement de la planche aux assignats après une fabrication de 40 milliards.

Cours des ch. de 2 liv.

Amy.	$\frac{1}{2}$ c.
Bâle	$\frac{1}{3}$
Hamb.	44,500
Genes	2,000
Liv.	24,000
Espag.	
Bares	12,000
Orlin.	20,500
L.	6600 6300 6500
Ecus, 4.	
In.c.	315 p. $\frac{2}{3}$ b.
Bons.	5 p. $\frac{1}{2}$ p.
Assignats de 10,000 ^e	contre 500.

Prix des Marchandises

Café St.-D. m. . .
Sucre d'Harbourg.
Dito d'Orans. . .
Savon de Marseille
Dito de fabrique. .
Chandelle.

Une des principales attaques étoit dirigée contre le poste de Dandela, qui, étant défendu par des petites forces fournit à l'ennemi les moyens de rompre la ligne de défense; mais un renfort étant arrivé, le poste perdu fut repris, et l'ennemi repoussé avec grande perte.

L'ennemi fut plus heureux dans l'attaque qu'il fit contre les troupes qui se trouvoient à Bardinetto: celles-ci furent contraintes de céder au nombre et à l'ardeur de l'ennemi. En cette occasion, quelques bataillons du corps auxiliaire ont éprouvé une perte assez considérable, et deux des nôtres ont été assez maltraités, vu leur résistance soutenue, et que, leur communication avec le reste de l'armée étant coupée, ils ne se trouvoient pas en état de résister à un ennemi infiniment supérieur en forces.

Le général baron de Colli fait les plus grands éloges de la valeur que les troupes royales ont montré dans la journée du 13: il se loue aussi beaucoup de l'activité de S. A. S. monseigneur le prince de Carignan, qui n'a cessé de se porter au plus fort des dangers, et d'encourager les soldats par son exemple.

Les 24 et 25, il ne s'est rien passé dans cette partie; mais l'armée autrichienne doit avoir éprouvé des attaques non moins vigoureuses, dont nous attendons incessamment les détails.

Du 2 déc. L'armée autrichienne ayant été obligée de se replier dans la nuit du 23 au 24, les Français l'ont poursuivie avec chaleur, et ont continué jusqu'au 32 leurs attaques contre les généraux Colli et d'Argenteau. Les Autrichiens ont successivement abandonné Leano, Vado, les environs de Savone et généralement tous leurs postes dans la rivière de Gènes, pour reprendre les positions qu'ils avoient au commencement de la campagne. Leur quartier-général est à Acqui.

Cette retraite des Autrichiens a contraint le corps d'armée aux ordres de M. le baron de Colli, de prendre en arrière une nouvelle ligne de défense. En conséquence, il a abandonné Garesio, et porté son quartier-général à Mondovì. Les Autrichiens ont perdu plusieurs canons et une assez grande quantité de magasins. On estime pas encore leur perte en hommes; mais tous les corps ayant fait leur retraite devant un ennemi qui les suivoit pas-à-pas, ils ont dû nécessairement beaucoup souffrir. Les Français se sont déjà portés jusques sous les murs de Cèze. Mon.

Le prix de l'abonnement de ce Journal est de 500 liv. pour 3 mois, ou de 9 liv. en numéraire pour les pays étrangers.

NOUVELLES DIVERSES. ITALIE.

TURIN, le 26 novembre.

Rapport officiel.

Les Français, après avoir mené depuis quelques semaines d'assaut notre ligne de défense vers la rivière de Gènes, attaquèrent, le 23, au point du jour, tous nos postes dans cette partie. Les troupes du roi, commandées par le général de Colli, soutinrent cette attaque avec un courage et une fermeté inexprimables, et l'ennemi fut repoussé avec une perte considérable. Au poste du St.-Bernard, en dessus de Garesio, où se fit la principale attaque, l'ennemi vint 5 fois à la charge avec une fureur incroyable, et chaque fois il fut repoussé avec perte. Nos troupes commandées par le marquis de Colli, firent en cette occasion des prodiges de valeur, tuèrent beaucoup d'ennemis, et firent prisonniers 16 officiers, dont 4 capitaines, et 60 soldats.

L'ennemi fut également repoussé sur d'autres points, avec perte de 3 officiers et plusieurs soldats.

seigneur le prince de Carignan, à la tête de quelques bataillons, les a vivement repoussés devant ce château qui a été sommé. On fait marcher de tout côté des troupes devant Mondovi, pour défendre cette ville dont la possession est de la plus grande importance.

MILAN, le 29 novembre.

Extrait d'un rapport officiel, daté du quartier-général de Savonne, le 25 novembre.

Le 23, au point du jour, les Français attaquèrent la position du général d'Argenteau avec tant d'ardeur, qu'ils le contraignirent de se replier. Cet avantage facilita à l'ennemi la prise du mont Saint-Pierre, d'où il pouvoit battre en flancs la droite de l'armée autrichienne. Dans le même temps, les Français attaquèrent tout le front de l'armée impériale, qui, pendant plusieurs heures, fit la plus vive résistance : enfin, vers midi, après avoir repoussé cinq attaques et consumé toutes leurs munitions, celles de nos troupes qui étoient postées dans les redoutes numéros 2 et 3, ainsi que dans celle de Castellaro, furent obligées de céder à la supériorité du nombre des assaillans, et d'abandonner ces redoutes.

Alors l'ennemi envoya diverses colonnes, pour s'emparer des hauteurs de Mologno, de St-Jacques et des Sept-Pains ; ce qui fut effectué.

A l'aîle gauche, nos troupes soutinrent pendant toute la journée non-seulement le feu du front de l'ennemi, mais aussi celui de 8 tartanes françaises, qui les battoient en flancs avec des boulets de gros calibre.

Quoique l'ennemi n'eût put obtenir aucun avantage sur notre gauche, comme il avoit pénétré sur la droite, la retraite de toute l'armée fut ordonnée la nuit suivante : en conséquence, l'armée Impériale abandonna sa position de Loano, pour se replier sur Cavrazoppo et Pontaléon.

Le 24, l'ennemi qui s'étoit aussi emparé de Cazanova, s'avança de ce côté et attaqua de nouveau notre aîle gauche; ce qui a obligé toute l'armée d'abandonner, dans la nuit du 24 au 25, sa 2^e. position de Vado et de Madonna-del-Monte.

On ne connoît pas encore la perte de notre armée en hommes, en artillerie et munitions: elle ne peut qu'être très-considérable, les mauvais chemins ayant empêché de rien transporter. On ignore aussi celle de l'ennemi.

Des avis particuliers de Gènes, en date du 28, annoncent que l'armée Impériale, formée sur deux colonnes, se retiroit entièrement du territoire de Gènes. Le régiment de Reiski, formant l'arrière-garde, soutenoit avec beaucoup de fermeté le feu et les attaques multipliées de l'ennemi, qui suivoit nos troupes pied-à-pied.

Du 4. Il se confirme que le quartier-général de notre armée est à Acqui. Le général de Vins s'est démis du commandement, dans lequel il a été remplacé par le général de Wallis. On apprend de Livourne, qu'il venoit d'y arriver deux navires chargés de plus de 400 marseillais, qui fuient la terreur que Fréron a remise à l'ordre du jour dans leur patrie. La flotte anglaise a dû rentrer à Saint-Florent, pour se réparer des dommages qu'elle a éprouvés dans une effroyable tempête.

Du 5 décembre. Les craintes qu'avoient inspirées les derniers succès des Français, commencent à se calmer. On a même suspendu la marche des nombreuses troupes qui se portoit aux endroits les plus menacés. Ceva a été le

terme des progrès de l'ennemi. Le commandant de ce petit fort a répondu en homme d'honneur à la sommation qui lui a été faite; et les ennemis, voyant la bonne contenance de nos troupes, ont abandonné Garesio, Bagnasco et les hauteurs voisines, pour reprendre les mêmes positions qu'ils avoient l'année dernière, à l'exception que leur plus gros corps de troupes est à Savonne et à Final. On avoit encore quelques craintes sur la gauche, du côté de Montese-molo et de Milesimo; mais le général de Wallis y a envoyé 6000 hommes qui ont trouvé ces postes évacués; de sorte que, pour le moment, on est entièrement rassuré sur cette partie.

De GENES, le 28 novembre.

Les Autrichiens ont eu au moins 3000 hommes de tués ou blessés, et 1500 faits prisonniers, dont 36 officiers, dans les journées du 23 et du 24. Leur armée a été mise en pleine déroute, et a perdu beaucoup d'artillerie, avec tous ses magasins tant de vivres que de munitions. Dans les susdites journées, les généraux français et leurs troupes ont fait des prodiges de valeur.

VÉRONE, le 4 décembre.

M. le duc de Lavauguyon est arrivé ici d'Espagne. Appelé par le roi Louis XVIII, les amateurs de la monarchie se réjouissent de le voir dans le conseil.

ALLEMAGNE.

DEFFENHEIM, le 7 décembre.

L'armée de Condé passa hier ici; elle va joindre le corps du général Wurmsler; elle s'augmente considérablement dans sa marche, par les déserteurs français.

MANHEIM, le 12 décembre.

Les Français avoient repris quelques postes, notamment celui d'Eukhoffen, de Weier, et de Roth; mais ils furent repoussés avant-hier par le général Ott, qui leur tua beaucoup de monde, et leur fit 40 prisonniers qui ont passé hier par ici. Le 11, le général Hotze fit une attaque vigoureuse, emporta les postes dont l'ennemi s'étoit emparé la veille, le mit en déroute, et lui fit 200 prisonniers; de ce nombre est un adjudant général.

On apprend que le général de Nauendorff a attaqué les Français à Lauterreck et à Meisenheim, leur a tué du monde, leur a fait 4 à 5 cents prisonniers, leur a enlevé quelques canons, et les a poursuivis jusqu'à la Nahe. On ne croit pas qu'ils puissent maintenant se soutenir sur cette rivière; et l'on assure même que le général Jourdan fait sa retraite sur la Moselle. — On n'apprend pas qu'il se soit rien passé aux environs de Lautern: le corps considérable de troupes de l'armée de M. le comte de Wurmsler, qui s'y est établi depuis le 5, a arrêté la marche des français qui s'étoient avancés, comme nous l'avons dit, jusqu'à 2 ou 3 lieu de Tripstadt, au nombre de 4 à 5 mille hommes, et qui se sont ensuite repliés. Il paroît qu'ils occupoient encore ces jours-ci, Pirmasens, Deux-Ponts, et Hambourg.

(Extrait de la gazette de Deux-Ponts, du 13 décembre).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC.

BONNENILLE, le 22 frimaire.

Je vous fais passer copie d'une lettre adressée par le président de France, près la république de Genève, aux différentes autorités civiles du département du Mont-Blanc. Je vous invite, citoyen, à l'insérer dans votre journal.

Gènes, le 26 novembre.

La voie de France par notre rivière est ouverte depuis hier. Les Français samedi 21, ont attaqué l'armée autrichienne sur cinq points différens; ils y ont été avec un tel courage, que les Allemands ont été entièrement mis en déroute.

Hier, ils furent obligés en grande précipitation d'évacuer Vado, leur principale porte, le fort Saint-James ayant été repris à la bayonnette. Toute leur armée est à la débâcle et coupée de tous les côtés, de manière qu'en comptant morts ou prisonniers, peu de soldats retourneront en Lombardie. Leur général en chef Devins s'est également enfui en les abandonnant; on l'a vu passer hier à 6 heures du soir, en carrosse, à une demi-lieue de cette ville, accompagné de 14 hommes à cheval, triste débris de sa cavalerie; il faisoit route pour la Borghette, seule retraite qui lui reste pour échapper. Son infanterie a tout abandonné, artillerie et magasins; de sorte que les Français feront encore un butin considérable. Le commerce de cette ville est fort content d'être débarrassé des Autrichiens à cause des vexations sans nombre qu'ils faisoient éprouver aux Gênois.

P A R I S, le 2 nivôse.

Le Bon-Homme Richard nous assure que Bassal, ci-devant curé de Versailles, et conventionnel non réélu, est nommé consul-général de la République à Amsterdam.

On commence à percevoir l'emprunt forcé. Plusieurs banquiers ont déjà payé en numéraire. Les membres du directoire ont aussi fourni leur contingent. Un de nos journaux nous affirme à ce sujet, qu'avant deux mois, les assignats seront à cinquante pour cent.

On fait faire à Lyon les costumes des députés, dont la magnificence égalera celle des ministres.

La place de Landau pour laquelle on a eu quelques inquiétudes, est bien approvisionnée.

Les distributions de pain se font maintenant avec exactitude dans Paris, et il est meilleur.

Extrait d'une lettre du général divisionnaire Rey, commandant en chef, par interim, l'armée des Côtes de Brest, au directoire exécutif.

Rennes, le 23 frimaire, an 4.

Aussitôt que j'ai été informé, citoyens, des premiers mouvemens des chouans, j'ai rassemblé les forces nécessaires pour les comprimer. Je les ai dirigées vers l'embouchure de la Vilaine et sur les points menacés, comme Sarreau, Pennerf, Mazillac et la Roche-Beraud, et j'ai couvert les places de l'Orient et de Port-Liberté. Le 13, les chouans ont été battus par la colonne du général Lemoine; ils ont laissé sur-le-champ de bataille 200 hommes. Cette affaire eut lieu en marchant de Vannes vers Sarreau. Les Anglais manœuvrèrent pour débarquer, mais ne purent y parvenir à cause du vent contraire et de la mer qui étoit mauvaise.

Les colonnes républicaines aux ordres des généraux Lemoine, Avril et l'adjudant-général Evrard, battent les Chouans de toutes parts; j'espère et j'ose assurer que si les Anglais débarquent, ils éprouveront le même sort qu'à Quiberon. Belle-Isle est approvisionnée pour six mois.

V A R I É T É S.

Dernier état du Midi, ou rapport de Durand-Maillane au retour de sa mission, imprimé par ordre de la convention, le 12 frimaire de l'an 4e.

Ce rapport marqué au coin de l'exacte et froide impartialité, confirme ce que nous avons toujours dit: « Qu'il

est vrai qu'il s'est commis dans ce pays des excès inouis de vengeance, mais après des excès plus inouis encore de tyrannies et d'injustices ».

A peine Durand et Guérin, autre représentant du peuple, sont dans le Midi, les meurtres cessent, les vengeances particulières s'arrêtent d'elles-mêmes, et cependant jamais de plus puissans motifs ne les avoient excités. Pouvoient-ils s'être étouffés leurs ressentimens ces infortunés, qui « échappés comme par miracle à la guillotine de Marseille, ou d'Orange, avoient trouvé à leur retour leurs biens vendus ou leurs parens guillotins, et pourquoi? pour un fantôme de fédéralisme qui a été finalement reconnu pour un vertu ». Car il faut remarquer que dans cette étrange révolution, les noms de crime et de vertu ont été alternativement donnés aux mêmes actions; en sorte que s'il est difficile d'être pur devant Dieu, il étoit impossible de l'être devant la révolution, à moins de tourner avec elle et aussi souvent qu'elle; mais les hommes d'une certaine trempe ne peuvent pas se prêter à ces mouvemens circulaires.

La justice et la politique prescrivoient à la convention une amnistie générale, puisque dans les deux partis il y avoit des torts, quoique le tort de la vengeance ne puisse jamais être assimilé à celui de la provocation, quoique l'agresseur soit toujours le plus coupable, sur-tout quand l'aggression a été poussée jusqu'à l'assassinat, au vol et à toutes les horreurs de la plus exécutable tyrannie; au lieu de cette bienfaisante amnistie, qu'on devoit étendre à tout l'Empire, si l'on veut enfin étouffer l'incendie qui le dévore; la convention lança le 20 fructidor un anathème impolitique sur tous ceux qui avoient livré Toulon aux Anglais. Durand-Maillane dit que les Toulonnais, ou plutôt quelques Toulonnais furent entraînés à cette démarche par le désespoir, sur le refus de toute composition avec eux, sous prétexte qu'ils étoient alors des fédéralistes, qui depuis ont été jugés avoir bien mérité de la patrie.

Comment se peut-il qu'après deux ans, on aille rallumer les bûchers du Midi, pour venger une défection dant le gouvernement de Robespierre fut le principal auteur? Comment se peut-il que les 73, si long-temps pros crits pour ce prétendu fédéralisme, n'aient pas détourné la foudre de la tête de leurs partisans? Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que cette loi de fructidor atteint plus de 20000 réfugiés qui vinrent à Toulon de Marseille du tems où l'on guillotinoit chez tous eux ceux qu'on affubloit du nom de fédéralistes, et qui s'enfuirent de Toulon sur les vaisseaux anglais, espagnols ou napolitains, pour se soustraire aux fusillades qui suivirent la reprise de cette ville.

Depuis plus de trois mois, on n'assassinoit plus dans le Midi, lorsqu'on rappella les envoyés pacificateurs qui avoient rétabli le calme, et qu'on leur donna des successeurs pour y faire, dit-on, cesser les assassinats. Après l'arrivée de ceux-ci, qui a répandu partout la consternation, les assassinats ont recommencé, et on se doute bien que ce sont les terroristes qui ont repris le cours de leurs sanginaires expéditions.

On ne sera pas surpris des moyens employés par ces patriotes de 1789, pour surprendre la religion de la convention nationale. Les fédéralistes émigrés, rappelés par la loi du 22 germinal, avoient été dépouillés de leurs biens par les patriotes purs qui étoient tombés sur cette proie, comme de vrais Pirates. Ces émigrés, rentrés dans leurs foyers, ont su que leurs biens avoient été envahis, et non vendus avec les formes prescrites, ils ont réclamé devant les tri-

lunaux; plusieurs dissentiments ont cédé, d'autres ont composé; mais le plus grand nombre [la fleur du patriotisme par excellence] a eu recours à son arme ordinaire, à la salomnie. De là les cris révolutionnaires contre les émigrés qui rentroient, contre les prêtres qui chouannoient; la convention trompée, a écouté, a cru, a exaucé les calomnieux, et le Midi a été embrasé.

Si cet ordre de choses ne finit pas promptement ce sera la faute du directoire; car depuis près d'un mois il en est instruit par les deux députations des Bouches du Rhône et du Var. Ce sera aussi celle des journalistes qu'il salarie; « car les auteurs du journal des Patriotes de 89, dit le véridique député, y montrent constamment en esprit de parti qui n'est pas celui qu'il nous faut dans les circonstances où la paix et l'union nous sont plus nécessaires que jamais. »

Quand cessera-t-on de soudoyer des brouillons et de incendiaires? Nous invitons tous les membres du corps législatif et tous les habitans du Midi à bien méditer ce rapport, à quelque chose près, il contentera tous les partis, excepté celui des anarchistes, des voleurs et des assassins.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de TRÉILHARD.

Addition à la séance du 1^r. nivôse.

Dumolard fait lecture d'un mémoire qui lui a été adressé par son collègue Réal, en congé dans le département de la Moselle.

Ce mémoire a pour but de démontrer l'abus que peuvent faire les fermiers de la loi du 3 frimaire qui fixe en assignats, l'équivalent de la contribution en nature, ordonnée par la loi du 2 thermidor.

Réal prouve par des calculs faits sur les lieux, que la loi du 2 thermidor est avantageuse au propriétaire dans le nord de la France, et ruineuse dans le Midi.

Dumolard propose la création d'une commission pour examiner ce mémoire. — Adopté.

Le résultat de l'appel nominal pour le renouvellement du bureau donne pour président au conseil des cinq cents Tréilhارد: il a réuni 139 voix. Louvet, Quirot, Bizard et Vivonnet sont secrétaires.

On reprend la discussion sur les postes, le conseil décide qu'il sera payé aux maîtres de postes pour chaque cheval 150 liv. en assignats ou 30 sous en numéraire, au choix du voyageur.

A ce sujet, Gossuin fait au conseil quelques observations sur la conduite des maîtres de postes, des postillons et conducteurs envers les voyageurs; il pense que s'il est juste d'indemniser ceux-là de leurs frais, il ne l'est pas moins de prémunir ceux-ci contre les mauvais procédés qu'ils éprouvent.

La commission, dont Ramel est l'organe, est chargée de présenter des vues dans le plus court délai possible.

Un message du directoire fait passer au conseil les réclamations des employés, et autres individus suivant les armées, ayant pour objet d'obtenir, comme les soldats, un supplément de traitemens en numéraire.

Renvoyé à la commission des finances.

Les membres qui doivent composer cette commission, sont, Ramel, Dauchy, Desfermont, Gilbert-Desmolières, Monnot, Crassous (de l'Hérault), Robert (de la Gironde).

Ce conseil se forme en comité général. Il est à 2 heures.

Deux heures se sont écoulées. Le conseil a déclaré sa séance publique: il a pris les résolutions suivantes; nous en donnons l'esprit sans en garantir la rédaction.

Art. 1^{er}. Les objets de commerce et le mobilier de la république, sont mis à la disposition du directoire exécutif, il pourra les vendre ou engager de la manière qu'il jugera la plus convenable aux intérêts de la république; les produits de cette vente seront aussitôt versés à la trésorerie.

II. A l'exception de Versailles, Compiègne et Fontainebleau, les maisons dépendantes de la liste civile, seront vendues, ainsi que les maisons des ci-devant princes émigrés.

III. La fabrication des assignats ne pourra excéder la somme de 40 milliards. La planche aux assignats sera basée dès que les deux premiers tiers de l'emprunt forcé seront rentrés, quand bien même les 40 milliards d'assignats ne se trouveroient pas alors fabriqués.

IV. Les parties de bois de 300 arpens, dépendantes des domaines nationaux, seront vendues.

V. Le directoire exécutif recevra les propositions qui lui seront faites par les associations commerciales. Il est autorisé.....

VI. Les biens nationaux autres que ceux compris dans les résolutions précédentes, et aussi à l'exception du milliard réservé pour les défenseurs de la patrie, demeurent définitivement affectés au gage des assignats.

Séance du 2 nivôse.

Les représentans du peuple, Péres et Portier (de l'Oise) annoncent qu'ils ont organisé constitutionnellement les administrations des départemens de la Belgique. Ils font part au conseil du généreux dévouement de la garnison de Bruxelles. Du moment où le corps législatif a en fait un appel de fonds aux Français, les officiers et soldats de cette garnison ont déposé une somme de 109 mille livres pour en être fait don à la patrie.

Cet exemple éclatant de générosité patriotique, sera mentionné honorablement au procès-verbal, dont l'extrait sera envoyé au commandant de garnison de Bruxelles.

Le conseil se forme en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de VERNIER.

Le conseil des anciens s'est aussi formé aujourd'hui en comité général, pour s'occuper des finances.

On a proposé de porter à 25 mille francs l'emprunt forcé de ceux dont la fortune excédoit 500 mille francs, valeur de 1790, c'est-à-dire de ceux qui ont 20000 liv. de rente au dernier 25. Il faut observer qu'outre cette somme de 25 mille livres, les prêteurs forcés auroient à payer pour l'impôt foncier 4000 livres, pour l'impôt mobilier, pour celui des cheminées au moins mille francs. Total, 30000 liv.

Ce seroit un air et demi des revenus qu'il faudroit payer dans l'espace de quelques jours. Ce calcul ne comprend pas les réparations des biens qui sont à la charge du propriétaire. Il pourroit arriver que l'emprunt forcé lui enlevât en un moment, près de deux années de son revenu; il est vrai que le prêteur a la faculté de vendre son fond pour répondre à l'appel fait par le corps législatif, et qu'il y est invité; mais un emprunt forcé, ou un impôt qui réduit les propriétaires à vendre son fond pour l'acquiescer, n'est-il pas une sorte d'atteinte à la propriété? C'est un doute modeste que nous proposons à la sagacité du corps législatif.